

DÉLIBÉRATION N° 2024.12.26

CONVENTION BRIGADE VERTE

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Ludovic MAULNY - Pascale CLAUSER - Jean-Bernard MAILLARD - Éric POTIER - Philippe BERTEMONT - Françoise COUTAND - Catherine INNOCENT - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs : Jean-Luc VERET donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN - Marie-Claude HOFFNUNG donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD - Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA.

Absente non-excusee : Houria BADEK.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

---

La convention « Brigade Verte » est à renouveler pour l'année 2025.

Pour rappel, les missions de la « Brigade Verte » sont les suivantes :

- Destruction nids de guêpes, frelons, frelons asiatiques, avec une participation financière de 60 €,
- Boitage (sur devis),
- Destruction ragondins,
- Récupération des dépôts sauvages, enlèvement des « encombrants »,
- Récupération d'animaux errants avec facturation aux propriétaires (frais de déplacement),
- Aide et conseil auprès des élus.

La convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le montant de cette prestation s'élève à 1 249,60 € TTC, calculé comme suit :

Nombre d'habitants : 1 482 X 0,60 € = 889,20 €

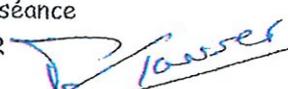
Nombre d'hectares : 901 X 0,40 € = 360,40 €.

TOTAL : 1 249,60 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

ADOPTE la convention de prestations de services avec la Société « Brigade Verte », du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La secrétaire de séance  
Pascale CLAUSER



La Maire,  
Lysiane LE DUC DREAN



Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le 18.12.2024

